

Nos instances

Deux instances sont chargées de la gouvernance de l'ANSM : un Conseil d'administration et un Conseil scientifique.

Par ailleurs, la politique d'ouverture de l'Agence vers la société civile s'est traduite depuis 2019 par une implication systématique des usagers du système de santé dans nos instances consultatives d'expertise. Nous sommes en effet convaincus de la nécessité d'agir en concertation avec les patients et les professionnels de santé afin que notre action réponde aux enjeux quotidiens auxquels ils sont confrontés.

C'est pourquoi nos décisions s'appuient sur les avis de plusieurs comités consultatifs, au sein desquels l'expertise des représentants de la société civile, leur point de vue et leur vision du monde de la santé contribuent à la prise de décisions objectives et éclairées.